

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe du Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, ainsi que de l'actif net au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

ASBL INC

Montréal, le 13 juin 2022

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A129449

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (note 3)	313 181	278 801
Fondations (note 4)	54 701	30 287
Halte garderie	51 853	43 598
Accueil estival	22 776	10 939
Locations	21 660	16 610
Partenaires (note 5)	17 346	9 538
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6 774	7 056
Autres	5 735	9 930
Intérêts	449	87
Dons	415	6 550
	494 889	413 396
CHARGES		
Salaires et charges sociales	296 640	214 186
Frais d'activités	43 368	24 399
Taxes municipales	21 450	10 219
Honoraires professionnels et contractuels	20 680	12 637
Amortissement des immobilisations	15 796	13 410
Entretien et réparations	15 645	24 383
Frais de bureau	15 257	12 533
Électricité et chauffage	8 263	6 725
Télécommunications	5 619	4 853
Intérêts sur la dette à long terme	5 124	5 854
Assurances	4 542	3 202
Intérêts et frais bancaires	1 762	3 099
Système de sécurité	1 681	1 546
Frais de formation	1 162	132
Cotisations	912	455
Créances irrécouvrables	242	3 427
	463 699	344 942
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	31 190	68 454

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022			2021
	Investi en immobi- lisations \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	204 527	52 910	257 437	188 983
Excédent des produits sur les charges	(9 022) ¹	40 212	31 190	68 454
Acquisition d'immobilisations	72 232	(72 232)	-	-
Remboursement en capital de la dette à long terme	13 561	(13 561)	-	-
SOLDE À LA FIN	281 298	7 329	288 627	257 437
Amortissement des immobilisations	(15 796)			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6 774			
Total	<u>(9 022) ¹</u>			

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

BILAN

AU 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	144 587	200 975
Subventions à recevoir	-	9 254
Débiteurs	23 710	13 718
Frais payés d'avance	8 665	4 253
	<u>176 962</u>	<u>228 200</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>528 803</u>	<u>472 367</u>
	<u><u>705 765</u></u>	<u><u>700 567</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Marge de crédit (note 7)	-	12 234
Créditeurs (note 8)	22 064	23 554
Sommes à remettre à l'État	10 440	7 347
Apports reportés (note 9)	77 129	132 155
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	3 473	12 311
	<u>113 106</u>	<u>187 601</u>
DETTE À LONG TERME (note 10)	141 457	86 180
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 11)	<u>162 575</u>	<u>169 349</u>
	<u>417 138</u>	<u>443 130</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	281 298	204 527
	<u>7 329</u>	<u>52 910</u>
	<u>288 627</u>	<u>257 437</u>
	<u><u>705 765</u></u>	<u><u>700 567</u></u>
ÉVENTUALITÉ (note 13)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	31 190	68 454
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	15 796	13 410
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(6 774)	(7 056)
	<u>40 212</u>	<u>74 808</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	9 254	(9 254)
Débiteurs	(9 992)	(199)
Frais payés d'avance	(4 412)	1 355
Créditeurs	(1 490)	5 095
Sommes à remettre à l'État	3 093	(2 482)
Produits reportés	(55 026)	132 155
	<u>(58 573)</u>	<u>126 670</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(18 361)</u>	<u>201 478</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(72 232)	(581)
	<u>(72 232)</u>	<u>(581)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Marge de crédit	(12 234)	(17 767)
Remboursement en capital de la dette à long terme	46 439	(12 831)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>34 205</u>	<u>(30 598)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(56 388)	170 880
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	200 975	30 095
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>144 587</u>	<u>200 975</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 20 octobre 1995.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

fournir un lieu aux enfants de la communauté, défavorisés sur le plan affectif, matériel et/ou physique;

veiller au bien-être des enfants en leur offrant un soutien alimentaire, matériel et moral;

intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la qualité et les conditions de vie des enfants;

se procurer, aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou d'autres biens par voie de souscriptions publiques, recevoir des dons, legs et autres conditions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables;

l'association exerce son activité dans un but non lucratif pour ses membres. Tous les bénéfices réalisés par l'association serviront à promouvoir ces objets;

les objets ci-dessus ne permettent pas à la personne morale d'exercer des activités propres à la mission d'un centre exploité par un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Produits d'activités

Les produits d'activités sont constatés à l'état des résultats lorsque l'événement a lieu.

Halte garderie

Les produits relatifs à la halte garderie sont constatés lorsque le service est rendu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Bâtiment	Amortissement dégressif	4%
Équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3- SUBVENTIONS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Ministère de la Famille		
Mission globale	130 000	130 000
Soutien financier aux activités de Halte-garderie communautaires	39 974	39 974
Aide supplémentaire Halte garderie - COVID -19	20 000	12 091
Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents	19 955	16 478
Aide financière supplémentaire - COVID 19	6 046	-
Aide financière - Masse salariale	3 157	3 031
	<u>219 132</u>	<u>201 574</u>
Emploi Développement social Canada - Fonds pour accessibilité	46 876	-
Emplois d'été Canada (EÉC)	21 573	16 449
Direction régionale de santé publique du CIUSSS - DRSP -CCSMTL	11 111	-
Subvention salariale Canada	1 880	
Ville de Montréal		
Soutien aux activités	6 839	3 109
Camp de jour été		10 710
Emploi Québec	5 770	-
Centraide	-	33 000
Emploi Développement social Canada		
Programme nouveaux horizons pour les aînés	-	3 500
Ministère de la santé et des services sociaux		
Milieux de vie favorable - jeunesse		10 460
	<u>313 181</u>	<u>278 801</u>

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

4- FONDATIONS	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fondation Canadienne des femmes	39 065	28 127
Fondation des canadiens pour l'enfance	13 300	-
Fondation du Grand Montréal	1 110	1 710
Fondation Bon Départ - Canadian Tire	726	-
Fondation Laure-Gaudreault	500	450
	<u>54 701</u>	<u>30 287</u>

5- PARTENAIRES	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Youth and philanthropy initiative Canada (YPI)	5 000	-
Second Harvest Food Support	5 000	-
Collège Jean Eudes	3 500	-
Club optimiste	2 500	-
Altergo Sub camp jour	1 346	1 308
Avenir d'enfants	-	5 000
La maison Odyssée- Fonds d'urgence COVID-19	-	1 142
Moisson Montréal	-	2 088
	<u>17 346</u>	<u>9 538</u>

6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	171 861	-	171 861	171 861
Bâtiment	507 669	155 158	352 511	296 238
Équipement de bureau	27 688	23 257	4 431	4 268
Équipement informatique	10 315	10 315	-	-
	<u>717 533</u>	<u>188 730</u>	<u>528 803</u>	<u>472 367</u>

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

7- MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 65 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 8,20 % (7,95 % en 2021) et garantie par l'encaisse, les placements, les débiteurs et les immobilisations d'une valeur comptable de 697 100 \$ (687 060 \$ en 2021). Le solde de la marge de crédit au 31 mars 2022 est de 0 \$ (12 234 \$ en 2021).

8- CRÉDITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	3 510	7 242
Salaires et vacances	18 554	16 312
	22 064	23 554

9- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2021	Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2022
	\$	\$	\$	\$
Ministère de la Famille - Aide financière supplémentaire - COVID 19	6 046	-	6 046	-
Emploi Développement social Canada - Fonds pour l'accessibilité	46 876	-	46 876	-
Ville de Montréal - Soutien aux activités CIUSSS	5 933	906	6 839	-
Fondation des canadiens pour l'enfance	-	17 129	-	17 129
Fondation d'Amour	13 300	-	13 300	-
	60 000	-	-	60 000
	132 155	18 035	73 061	77 129

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

10- DETTE À LONG TERME

	2022	2021
	\$	\$
Hypothèque d'un montant initial de 171 600 \$ portant intérêt au taux de 5,55%, remboursable par versements égaux et consécutifs de 1 557 \$ comprenant le capital et les intérêts, garantie par le terrain et le bâtiment d'une valeur comptable de 524 372 \$ (468 099 \$ en 2021) échéant en juin 2022.	84 930	98 491
Au 30 juin 2020, dans le cadre du programme fédéral aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période de COVID 19, où leurs revenus ont été temporairement réduits. La coopérative a obtenu un prêt de 60 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital. Si un montant de 40 000 \$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2023, le prêt sera réputé payé en totalité. Si le solde du prêt est de plus de 20 000 \$ au 1er janvier 2024, l'organisme a le choix entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital + intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5 %. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.	60 000	-
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	3 473	12 311
	141 457	86 180

11- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi dans les mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	169 349	176 405
Amortissement de l'exercice	(6 774)	(7 656)
Solde à la fin	162 575	169 349

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

12- ÉVENTUALITÉ

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 31 mars 2022, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureaux.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

13- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs et les subventions à recevoir. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité eu égard à ses crédateurs.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme à taux fixe qui l'assujettit au risque de variation de la juste valeur.